4XX BLOC DES FORMES REJETÉES

Définition et domaine d'application des zones

Ce bloc contient les mentions de formes rejetées qui forment l'architecture des renvois "Voir" vers la vedette figurant en zone 2XX de la notice.

Les zones suivantes sont définies :

400	Forme rejetée – Nom de personne
410	Forme rejetée – Nom de collectivité
415	Forme rejetée – Nom de territoire ou nom géographique
416	Forme rejetée – Marque
420	Forme rejetée – Famille
430	Forme rejetée – Titre uniforme
440	Forme rejetée – Auteur / Titre
445	Forme rejetée - Auteur / Rubrique de classement
450	Forme rejetée – Matière nom commun
460	Forme rejetée – Lieu d'édition
480	Forme rejetée – Forme, genre ou caractéristiques physiques

Remarque(s) sur le contenu des zones

Les zones 2XX de la vedette et 4XX des formes rejetées ont les mêmes indicateurs et les mêmes codes de sous-zones. Les sous-zones de données dans le bloc 4XX sont identiques à celles définies dans le bloc 2XX, c'est pourquoi leur description n'est pas répétée dans le bloc 4XX.

Les sous-zones de contrôle suivantes peuvent être utilisées dans les zones 4XX :

- \$0 Formule introductive \$2 Code du système d'indexation matière \$3 Identificateur de la notice d'autorité \$5 Données codées relatives aux mentions de formes rejetées ou associées \$6 Données de lien entre zones \$7 Écriture de catalogage et écriture de la racine de la vedette \$8 Langue de catalogage et langue de la racine de la vedette
- L'utilisation des sous-zones de contrôle est décrite dans une section spécifique qui précède immédiatement la description du bloc 2XX.